
Atelier de restitution de la mission d'évaluation des systèmes de suivi des navires à Maurice

Discours de M. Dev Phokeer, Directeur de la COI

Port Louis | 13 mai 2022

Monsieur le représentant du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice,

Monsieur le chef de coopération de l'Union européenne,

Mesdames et Messieurs les représentants institutions nationales,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur ce matin de vous accueillir au nom du Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien à cet atelier de restitution d'une mission d'évaluation des systèmes de contrôle et de surveillance des navires à Maurice. Cette mission, qui s'inscrit dans les activités du programme régional de "Sécurité portuaire et sûreté de la navigation" financé par l'Union européenne, nous offre l'occasion de redire toute l'importance que nous accordons au développement de l'économie bleue dont le prérequis est la sécurité.

Mesdames, Messieurs,

Les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien sont des « Etats-océan ». Ils contrôlent de très vastes zones économiques exclusives dans un océan traversé par des routes maritimes majeures et sujettes à bien des convoitises. Cette attractivité du bassin de l'océan Indien s'accompagne de risques de trafics, de crimes et de menaces maritimes : je pense aux trafics de drogues, d'armes ou de matières premières ainsi qu'à la pêche illégale, aux risques de pollution, aux attaques armées en mer ou encore aux accidents de navigation.

Pour nos Etats insulaires et les Etats côtiers, il s'agit d'abord d'être en mesure de sécuriser les eaux territoriales et ensuite les

vastes ZEE qu'ils contrôlent. Pour les Etats, l'enjeu est l'exercice plein et entier de leur souveraineté sur leurs territoires maritimes ainsi que des missions régaliennes de sécurité et défense.

La COI, avec l'appui de l'Union européenne, accompagne depuis déjà une décennie les Etats de la région dans le renforcement des compétences de sécurité maritime. Le nouveau programme COI-UE de sécurité portuaire et de sûreté de la navigation capitalise sur les acquis du programme MASE pour, d'une part, combattre les trafics et crimes dans les territoires marins et au niveau des portes d'entrée et de sortie que sont les ports et, d'autre part, pour soutenir le développement économique et commercial par la sécurisation des voies de navigation et des infrastructures critiques que sont les ports.

Mesdames, Messieurs,

La mission d'évaluation déployée par la COI vise à accompagner l'Etat mauricien dans sa dynamique de renforcement des capacités maritimes nationales. Vous vous rappellerez que le gouvernement mauricien, avec le concours de la COI et de l'UE, a organisé en 2018 et 2019 deux conférences ministérielles sur la sécurité maritime qui avaient réuni une quarantaine d'Etats et organisations régionales et internationales. Maurice s'était ainsi clairement positionné comme un acteur important de la sécurité maritime régionale. A la suite de ces conférences, le conseil des ministres mauricien avait également décidé de la création d'un centre national de sécurité maritime.

Au moment où la reprise post-Covid se dessine, il est important que nous relançons les activités structurantes pour la sécurisation des espaces maritimes et des ports. Ces actions sont transversales et doivent engager des acteurs publics et privés, des administrations de plusieurs ministères et institutions parce qu'il est question de sécurité, de lutte contre les trafics, de transport maritime, de commerce ou encore de compétitivité économique.

La mission d'évaluation conduite dans le cadre de notre programme de sécurité portuaire et de sûreté de la navigation vise à identifier les marges d'amélioration des systèmes de surveillance mauricien. Quels sont les dispositifs en place ? Quels sont les acteurs mobilisés ? Comment est partagée l'information ? Selon quels protocoles ? Qui intervient ? Pour faire quoi et à quel moment ? Les questions sont nombreuses et doivent être répondues pour développer une cartographie institutionnelle des acteurs de la sécurité portuaire et de la navigation. Notre souhait est ainsi de faire de Maurice une référence dans le domaine et de reproduire ce type d'exercice dans les autres pays bénéficiaires du programme.

Cet atelier de restitution sera donc l'occasion de prendre connaissance des analyses des consultants après les échanges de cette semaine avec les partenaires et ministères. Ces analyses portent notamment sur les écarts techniques dans les différents domaines de la collecte, du stockage et du partage des données, sur les besoins de formation professionnelle et du développement des compétences des personnels des services nationaux chargés d'un ou plusieurs maillons de la sécurité maritime.

Je tiens à préciser que cette mission d'évaluation est totalement autonome et indépendante. Les évaluateurs sont des experts du secteur qui ont été très impliqués dans la création d'un système de surveillance et de suivi des navires pour les garde-côtes italiens qui permet de couvrir l'ensemble de l'espace européen. Ce modèle européen est un exemple qui peut nous inspirer. D'ailleurs, la COI organise du 23 au 27 mai prochains une mission d'étude et d'échange d'expérience en Italie avec des responsables et techniciens des Etats bénéficiaires.

Comme vous le constatez, il est primordial pour les Etats de la région, dont Maurice, d'avoir des outils de traitement d'informations et des capacités opérationnelles pour surveiller, contrôler le trafic maritime et identifier les menaces potentielles à partir des alertes générées automatiquement par des systèmes de surveillance maritime modernes et adaptés. Ces outils

permettront également aux experts, en temps différé, de mener des investigations, de faire des études statistiques, de formuler des recommandations pour faire évoluer les réglementations, les moyens de surveillance maritime et la protection des navires.

Mesdames, Messieurs,

Les discussions que nous aurons ici reflèteront notre une volonté commune de perfectionner un dispositif construit au cours des dernières années malgré l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la mise en œuvre de nos activités.

Pour terminer, je souhaite souligner la contribution de l'Union européenne à nos actions pour la sécurité maritime, en l'occurrence à travers le programme de sécurité portuaire et de sûreté de la navigation que la COI met en œuvre conjointement avec l'OMI, l'ONU DC et Interpol.

Je souhaite aussi remercier les représentants des acteurs publics et privés qui ont accepté de répondre aux questions des évaluateurs et à celles et ceux qui sont ici présents aujourd'hui pour discuter des résultats préliminaires et tracer aussi la voie pour les actions futures.

Je vous remercie de votre attention et je souhaite que nous ayons de fructueux travaux.